


# Auxiliaire de Puériculture (H/F)

**Présentation de Forez-Est :** Territoire à caractère mixte urbain-rural, entre Auvergne et Rhône-Alpes, la CC Forez-Est composée de 42 communes et de plus de 64 000 habitants, est un territoire attractif à taille humaine (230 agents) en plein développement économique.

 Lieu de travail : Crèche « Forez-Enchanté » à Feurs (42 110)  
**Date de prise de poste : 24/08/2026**

 Poste temporaire à temps non complet (21 heures/semaine)  
Ouvert aux contractuels (CDD)  
Sur remplacement temps partiel  
**+ Possibilité de cumuler avec l'offre n° 042260421000114 (7 heures permanentes/semaine)**

 **Date limite de candidature : 21/05/2026**  
**Jury de recrutement semaine 22**



## Renseignements :

**Magali COLLANGETTE**  
Directrice de la structure  
04 77 26 37 00

## Candidatures :

**Lettre de motivation + CV** à :  
recrutement@forez-est.fr  
ou  
Communauté de Communes  
de Forez-Est  
6 place Paul Larue  
BP13  
42 110 Feurs

## Missions :

**Sous la responsabilité de la Directrice de la crèche Forez-Enchanté, l'auxiliaire de puériculture (H/F) aura pour missions principales :**

- Accueillir les enfants, les parents ou substituts parentaux,
- Accueillir des enfants porteurs de handicap,
- Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants en collaboration avec le reste de l'équipe,
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie,
- Elaborer et mettre en œuvre des projets des activités des enfants,
- Mettre en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène,
- Participer à l'élaboration du projet de l'établissement,
- Gérer les commandes et les stocks,
- Assurer l'entretien divers (linge, surfaces, jeux, travaux de désinfection).

## Profil du candidat :

- Titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture,
- Expérience sur un poste similaire souhaitée,
- Capacité à travailler en équipe autour du projet pédagogique, savoir observer et réajuster ses pratiques,
- Permis VL et véhicule personnel,
- Vaccinations obligatoires à jour,
- Casier judiciaire vierge,
- Attestation d'honorabilité valide,
- Sens du travail en équipe et des missions attachées au service public,
- Être à l'écoute, respecter la discrétion professionnelle,
- Avoir de la patience et de la maîtrise de soi,
- Connaissance des grandes étapes du développement psychomoteur et affectif de l'enfant souhaitée.

## Rémunération :

Selon profil et grille statutaire des auxiliaires de puériculture (Catégorie B)

Primes (Régime indemnitaire RIFSEEP)

## Les « + » :

Adhésion au CNAS  
Participation mutuelle santé et prévoyance  
Titres-restaurant  
Gare à proximité